

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

13 janvier 2023

---

**TIERS FINANCEMENT RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE ETAT ET COLLECTIVITÉS  
TERRITORIALES - (N° 682)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 10

présenté par

Mme Regol, M. Bayou, M. Iordanoff, M. Lucas, Mme Arrighi, M. Thierry, Mme Belluco,  
M. Ben Cheikh, Mme Chatelain, M. Fournier, Mme Garin, M. Julien-Laferrière, Mme Laernoës,  
Mme Pasquini, M. Peytavie, Mme Pochon, M. Raux, Mme Rousseau, Mme Sas, Mme Sebaihi,  
M. Taché et Mme Taillé-Polian

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 1 par la phrase suivante :

« Lorsque le contrat porte sur une rénovation énergétique d'un ou plusieurs bâtiments, il ne peut avoir pour objectif l'atteinte d'une performance énergétique inférieure à la norme « bâtiment basse consommation énergétique, BBC 2005 ». »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les travaux de rénovation des bâtiments étant des travaux lourds et la rénovation thermique étant une urgence au regard du réchauffement climatique, cet amendement a pour objectif d'imposer la rénovation BBC lorsque des travaux sont engagés, et ce afin d'éviter que de nouveaux travaux n'aient à être engagés par la suite, ce qui coûterait plus cher aux acteurs publics et donc au contribuable.